



Conclusion des négociations post-Cotonou sur un nouvel accord de partenariat UE - Afrique-Caraïbes-Pacifique

Bruxelles, le 15 avril 2021

La commissaire aux partenariats internationaux, Jutta Urpilainen, et le ministre togolais des affaires étrangères, Robert Dussey, les négociateurs en chef, ont paraphé ce jour le nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne (UE) et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP, anciennement groupe des États ACP), marquant ainsi la conclusion officielle des négociations de l'accord post-Cotonou, qui fixe le cadre de coopération politique, économique et sectorielle pour les vingt prochaines années.

La commissaire aux partenariats internationaux et négociatrice en chef de l'UE, Jutta **Urpilainen**, a déclaré à cet égard: *«Ce nouveau partenariat global conclu avec le plus grand groupe de pays partenaires constitue une avancée politique majeure et marque un tournant. Au plus près des réalités et défis internationaux les plus récents, l'accord devrait changer la donne en ce qui concerne le renforcement des relations bilatérales que l'UE entretient avec chacun des États OEACP et leurs régions respectives, érigeant le partenariat OEACP-UE en une force internationale pour faire progresser les ambitions communes des parties sur la scène mondiale.»*

Le ministre togolais des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, négociateur en chef de l'OEACP et président du groupe central de négociation ministériel, Robert Dussey, a quant à lui déclaré à l'occasion de la conclusion formelle des négociations: *«Le nouvel accord incarne les ambitions des deux parties de renouveler les modalités de leur coopération et de repositionner leur partenariat pour l'axer sur de nouveaux objectifs dans un monde qui a profondément changé et est en constante mutation. Le processus de négociation a certes été ardu, mais je me réjouis du résultat final et je félicite tous les acteurs qui y ont participé et dont le travail a débouché sur un accord constitué d'un socle commun et de trois protocoles régionaux. Le nouvel accord prend en considération les préoccupations et les attentes des États de l'OEACP et constitue une base solide pour un futur renforcement des liens déjà étroits mis en place avec l'UE. Nous travaillerons de concert pour relever les défis mondiaux, et nous le ferons en étroite coopération avec d'autres partenaires sur la scène mondiale.»*

Coopération politique renforcée au niveau international

L'accord, qui succédera à l'accord de Cotonou une fois que les deux parties auront achevé leurs procédures internes relatives à la signature et à la conclusion, jette les bases de la création d'alliances et d'actions mieux coordonnées sur la scène internationale, où le groupe peut avoir une influence majeure aux fins de relever certains des défis mondiaux les plus pressants. Ensemble, l'UE et les États membres de l'OEACP représentent plus de 1,5 milliard de personnes, et plus de la moitié des sièges aux Nations unies.

Le nouvel accord modernise considérablement la coopération et élargit la portée et l'ampleur des ambitions de l'UE et de l'OEACP en vue de mieux relever les défis actuels et à venir. Les partenaires ont renforcé leurs engagements dans des domaines prioritaires tels que les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance, la paix et la sécurité, le développement humain, qui englobe la santé, l'éducation et l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que la viabilité environnementale, le changement climatique, le développement et la croissance durables, la migration et la mobilité. L'accord comporte également une dimension régionale et une structure de gouvernance nouvelles et renforcées, adaptées aux besoins de chaque région, pour la première fois en plus de quarante ans de collaboration.

Prochaines étapes

La signature, l'application provisoire et la conclusion de l'accord seront soumises à l'approbation du Conseil de l'Union européenne, sur la base de propositions de la Commission européenne. Ces propositions, ainsi que le texte négocié traduit dans toutes les langues de l'UE, seront transmis au Conseil au cours des semaines à venir.

Le Conseil ne se prononcera sur la conclusion de l'accord qu'après avoir reçu l'approbation du

Parlement européen, comme indiqué à l'article 218, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

L'accord devrait être signé au second semestre de 2021. Pour qu'il puisse entrer en vigueur, les parties devront avoir achevé leurs procédures internes respectives.

Contexte

Les négociations post-Cotonou ont débuté en septembre 2018 en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York. L'objectif était de parvenir à un nouvel accord devant succéder à l'accord de Cotonou et d'adapter les relations UE-OEACP aux nouvelles réalités.

L'accord de Cotonou devait initialement expirer en 2020, mais son application est prolongée jusqu'au 30 novembre 2021 - à moins que le nouvel accord n'entre en vigueur ou ne soit appliqué à titre provisoire avant cette date.

Le projet de texte, qui a été approuvé après plus de deux ans et demi de négociations, présente un partenariat politique ambitieux et renforcé entre l'UE et les membres de l'OEACP, dont l'objectif est de produire des résultats mutuellement bénéfiques sur des questions d'intérêts communs.

Concrètement, l'accord est constitué d'un «socle commun», qui expose les valeurs et les principes qui unissent les partenaires et précise les domaines stratégiques prioritaires au sein desquels les deux parties ont l'intention de collaborer. Ces domaines sont les suivants: (i) les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance au sein de sociétés axées sur les personnes et fondées sur les droits, ii) la paix et la sécurité, iii) le développement humain et social, iv) la viabilité environnementale et le changement climatique, v) la croissance et le développement économiques durables et inclusifs, et vi) la migration et la mobilité.

L'accord associe ce socle commun à trois protocoles régionaux spécifiques axés sur l'action (Afrique, Caraïbes, Pacifique), l'accent étant mis sur les besoins de chaque région. Une gouvernance spécifique propre aux protocoles régionaux sera appliquée pour gérer et piloter les relations avec l'UE et les différentes régions concernées, notamment par l'intermédiaire d'assemblées parlementaires régionales. Il y aura également un cadre global commun UE-OEACP, avec une forte dimension parlementaire.

En avril 2020, le groupe des États ACP est devenu l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), une organisation internationale comptant 79 membres, à la suite de l'entrée en vigueur de la version révisée de l'accord de Georgetown.

Pour en savoir plus

[Questions et réponses: Conclusion des négociations post-Cotonou sur un nouvel accord de partenariat avec les membres de l'OEACP](#)

IP/21/1552

Personnes de contact pour la presse:

[Nabila MASSRALI](#) (+32 2 298 80 93)

[Gesine KNOLLE](#) (+32 2 295 43 23)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)